

BULLETIN D'INFORMATION no 2020-13

Berne, le 24 avril 2020

Modèle de plan de protection sous COVID-19 pour le commerce des vins en Suisse

Chers membres, Madame, Monsieur,

En annexe nous vous transmettons le modèle de plan de protection sous COVID-19 pour le commerce des vins en Suisse. Celui-ci se base sur le concept général du Secrétariat d'État à l'économie, SECO.

L'employeur et les responsables de l'exploitation sont chargés de sélectionner et de mettre en œuvre ces mesures. La mise en œuvre débute par une instruction du personnel et des collaborateurs. Instruisez ceux-ci régulièrement au sujet des mesures d'hygiène, de l'utilisation du matériel de protection et de la sécurité dans le contact avec les clients.

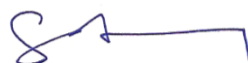
Aussi, le SECO vous met [de plus amples informations](#) à disposition.

Et bien entendu, je reste à votre disposition sous info@ascv-vsw.ch ou 079 909 49 90 pour vous soutenir dans vos démarches.

Je vous souhaite bon succès. Et n'oubliez pas : Ce concept devient une pièce maitresse dans vos relations de confiance avec votre clientèle.

Santé !

Association Suisse du Commerce des Vins



Olivier Savoy
Secrétaire général

Annexe : ment.